

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 632

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 35 E

À la première phrase de l'alinéa 6, après le mot :

« inondations »,

insérer les mots :

« mentionnée à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.